

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: En l'absence du ministre de la Justice, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné les remarques du ministre des Transports cet après-midi, pourquoi, devant la poursuite de la société de dragage pour être payée, le gouvernement se défend-il par une demande reconventionnelle, prétextant que le dépôt retenu n'est pas exigible, la société de dragage étant au courant des prévisions du ministère des Transports avant de faire sa soumission? Comme nous l'avons allégué, suite aux déclarations du ministre, la soumission retenue correspondait exactement à ce que prévoyait le ministère, et c'est sur ce fait que le gouvernement semble maintenant appuyer sa défense.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas limiter sans raison les questions sur cette importante affaire, mais il est clairement établi dans les Règlements que les affaires portées devant les tribunaux ne doivent pas être soulevées à la Chambre. Or la question posée, qui indique que le gouvernement se défend en ce moment même devant les tribunaux pour ces motifs, montre très clairement que les questions portent explicitement sur une affaire dont sont saisis les tribunaux. Il y a peut-être eu des questions auxquelles on voudrait répondre, mais il est certain que l'affaire est en procès.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, les tribunaux ne sont saisis ni de la question de la collusion ni des incidents survenus depuis la déclaration faite par le ministre à la Chambre le 13 mai. «Étant donné ces nouveaux événements, si le premier ministre ne peut répondre,» nous reviendrons sur cette affaire un autre jour.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le 13 mai je n'ai fait que dire la vérité, et ça s'arrête là. La police fait son travail et poursuit son enquête. Elle n'est pas en contact avec moi, mais avec le procureur de la Couronne. L'affaire se discute entre eux et c'est là que vous obtiendrez la réponse à votre question.

M. Nowlan: Ce n'est pas dans la demande reconventionnelle.

M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il est clair que le ministre des Transports est très honnête lorsqu'il dit qu'il ne sait pas ce qui se passe. Nous devons essayer de découvrir qui le sait.

LE CONTRAT POUR LE DRAGAGE DU CHENAL DU NORD—LA
VÉRIFICATION DES CERTIFICATS DE GÉNIE POUR LE
PAIEMENT DU VOLUME DRAGUÉ

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire si lors de l'évaluation du présent contrat et lors du paiement d'environ 20,860,000 de dollars, il y a eu évaluation des certificats de génie qui ont été utilisés pour les versements faits à l'égard des quantités draguées? Cette évaluation a-t-elle eu lieu de sa propre

Questions orales

initiative ou à la suite d'initiatives de hauts fonctionnaires au sein de son ministère?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'y réfléchirai et je donnerai ma réponse plus tard.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA CONTREBANDE ORGANISÉE DE STUPÉFIANTS À
L'AÉROPORT DE MONTRÉAL—LA QUESTION DE L'EXISTENCE
D'UN RAPPORT INTERNE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, le député d'Oshawa-Whitby a demandé des éclaircissements sur un rapport interne qui ferait état d'un réseau important de trafic de narcotiques à l'aéroport de Montréal, impliquant environ soixante employés de l'aéroport. Le ministre peut-il confirmer à la Chambre l'existence de ce rapport, quand il aurait été établi et si les ministères du Revenu national et des Transports ont été mis au courant, car ce sont ceux-là dont les employés pourraient être mêlés à l'affaire?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il n'a pas été question de rapport, hier. On m'a demandé si j'autoriserais ou un commissaire autoriserait un agent de la GRC à faire certaines déclarations relativement à une enquête de la police, mais on n'a mentionné aucun rapport. Que je sache, il n'y en a eu aucun. Je n'ai nullement dit hier que j'allais entreprendre une enquête à ce sujet. Si le député le désire, je pourrais le faire, mais je ne suis au courant d'aucune enquête, même après avoir discuté longuement de la question avec le commissaire de la GRC hier après-midi.

LA QUESTION DE LA MISE AU COURANT DU MINISTRE DE
L'EXISTENCE D'UNE BANDE ORGANISÉE DE TRAFIQUANTS DE
STUPÉFIANTS À MONTRÉAL

M. Andrew Brewin (Greenwood): Lorsque le ministre examinera cette question, pourra-t-il également profiter de l'occasion pour expliquer à la Chambre pourquoi le contenu ou la teneur du présent rapport relatif à une question d'extrême importance n'a pas apparemment été porté à son attention jusqu'à ce que toute l'histoire ait été divulguée à un reporter du *Globe and Mail* et rendue ainsi publique?

● (1420)

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, il n'y a pas eu de rapport. Il y a eu une enquête. Je ne sais pas à quel rapport le député fait allusion. En fait, jusqu'à maintenant personne n'a même prétendu qu'il y avait un rapport. Je tiens à faire remarquer à la Chambre que la GRC n'est pas censée discuter avec moi de toutes les enquêtes en cours; il y en a des milliers à tout moment dans le pays. Si un comité ou la Chambre se saisit d'une question, je m'adresse alors à la GRC pour obtenir les renseignements nécessaires, ou encore si les enquêtes prennent une telle tournure que l'on puisse s'attendre à avoir à répondre à des questions, on me communique alors le dossier, mais je n'ai même pas entendu parler de cette enquête. Ce n'est pas la coutume que de donner des détails sur une enquête qui suit encore son cours.